

La FCPE, 1^{ère} association de parents d'élèves

La FCPE est l'association des parents d'élèves de l'enseignement public la plus représentative. Elle compte plus de 190 000 adhérents, 42 200 élus dans les écoles, collèges, lycées. Reconnue d'utilité publique, la FCPE fonctionne grâce à ses bénévoles.

> La FCPE met au cœur de son projet éducatif la défense de l'école publique pour qu'elle demeure la priorité des pouvoirs publics.

> Adhérer à la FCPE, c'est être accompagné, agir collectivement, se former, s'informer et échanger...

La FCPE, une fédération utile

2018

> Lancement de la plateforme de formation laimemonecolepublique.fr conçue par la FCPE. Elle est destinée à tous les parents pour mieux comprendre le fonctionnement du système éducatif.

2019

> Face aux irrégularités lors du bac 2019, la fédération met en place en urgence un standard téléphonique pour répondre aux questions des lycéens et de leurs parents.

2020

> Pour traverser au mieux la situation sanitaire à laquelle notre pays a été confronté en 2020, la fédération a renforcé sa communication auprès des parents. Lettre d'information hebdomadaire, plateforme de formation en accès libre, revue des parents accessible gratuitement... tout a été mis en œuvre pour garder le lien avec les adhérents, et plus largement la communauté de parents d'élèves.

L'assurance scolaire est indispensable

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE

La MAE et la FCPE œuvrent depuis leur création à la défense et au rayonnement de l'enseignement public et de l'éducation laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire, partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité.

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, protège tous les enfants, quoi qu'il arrive, sans logique de profit.

Adhérer sur www.mae.fr

FCPE 78 adhésion en ligne, lisez ce QR-CODE



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Ecofolio

Création graphique: studio Biblis Duroux | Imprimerie Vincent Tours

Devenez un parent FCPE !

Défendons nos enfants, fort comme on les aime.



La Revue des Parents

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4 € pour les adhérents – 6 € pour les non-adhérents.

FCPE 78 - CDPE des Yvelines

Conseil Départemental des Parents d'Élèves

29 Avenue René Duguay-Trouin

78960 Voisins-Le-Bretonneux

Tél : 0130549241 | contact@fcpe78.fr | www.fcpe78.fr

Adhésion en ligne : <https://www.fcpe-adhesion.fr/078/adhesion>

Bulletin



MON PREMIER ASSUREUR au verso

Pour adhérer 2 solutions :

> **par courrier** en renvoyant ce bulletin accompagné du règlement au conseil local ou à la FCPE départementale

> **en ligne** fcpe.asso.fr/près-chez-vous

Vous souhaitez recevoir la newsletter de la FCPE ? Cochez cette case :

Parent 1

Avez-vous déjà adhéré les années précédentes ?
 oui non

Année scolaire 20 / 20
 Conseil local de

Madame Monsieur **Nom / Prénom**

Adresse
 Code postal Ville
 Mobile
 Téléphone
 Courriel

Enfants

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Vous souhaitez participer à la vie de votre établissement ? Si oui, cochez cette case :

Je rejoins la FCPE

(L'adhésion à la FCPE donne droit à une déduction fiscale de 66%)

Adhésion annuelle **24€**
 Incluant *La Revue des Parents*, déduire 4 € si pas d'abonnement

Adhésion de soutien **36€**
 Incluant *La Revue des Parents*, déduire 4 € si pas d'abonnement

Adhésion annuelle réduite réservée aux parents non imposables* **13€**
 Incluant *La Revue des Parents*, déduire 4 € si pas d'abonnement
 * Justificatif de non-imposition à fournir

Je suis déjà adhérent
 Préciser le nom du conseil local :
 Je ne verse que la part locale **3€**

Don au conseil local €

Total à régler €

Date et signature



Pour adhérer 2 solutions :

> **par courrier** en renvoyant ce bulletin accompagné du règlement au conseil local ou à la FCPE départementale

> **en ligne** fcpe.asso.fr/près-chez-vous

Vous souhaitez recevoir la newsletter de la FCPE ? Cochez cette case :

Parent 2

Avez-vous déjà adhéré les années précédentes ?
 oui non

Année scolaire 20 / 20
 Conseil local de

Madame Monsieur **Nom / Prénom**

Adresse
 Code postal Ville
 Mobile
 Téléphone
 Courriel

Enfants

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Nom / Prénom Né(e) le
 Établissement Classe
 Commune de l'établissement

Vous souhaitez participer à la vie de votre établissement ? Si oui, cochez cette case :

Je rejoins la FCPE

(L'adhésion à la FCPE donne droit à une déduction fiscale de 66%)

Adhésion annuelle **24€**
 Incluant *La Revue des Parents*, déduire 4 € si pas d'abonnement

Adhésion de soutien **36€**
 Incluant *La Revue des Parents*, déduire 4 € si pas d'abonnement

Adhésion annuelle réduite réservée aux parents non imposables* **13€**
 Incluant *La Revue des Parents*, déduire 4 € si pas d'abonnement
 * Justificatif de non-imposition à fournir

Je suis déjà adhérent
 Préciser le nom du conseil local :
 Je ne verse que la part locale **3€**

Don au conseil local €

Total à régler €

Date et signature

3^{ème} année sans augmentation de tarifs



MON PREMIER ASSUREUR

SCOLAIRE

19,90€ par an

11,90€ par an

EXTRASCOLAIRE

50€ par an

29,00€ par an

Activités Scolaires + Trajet + Vie quotidienne

Merabon
★★★

24/24 SIMPLE
★★★★

PRINCIPALES GARANTIES MAE

Activités Scolaires + Trajet

SCOLAIRE PLUS
★★★

SCOLAIRE SIMPLE
★

•	•	Protection activités scolaires (accidents subis et causés)	•	•
•	•	Remboursement des frais de soins dès le 1 ^{er} euro à votre charge ⁽¹⁾	•	•
•	•	Prise en charge de l'accident, avec ou sans tiers identifié	•	•
•	•	Remboursement des frais dentaires et d'optique en cas d'accident	•	•
•	•	Remboursement des frais de garde ou de cantine en cas d'accident	•	•
•	•	Indemnisation perte de revenus en cas de garde par le parent	•	•
•	•	Aide à la garde de l'enfant à domicile ou chez une assistante maternelle	•	•
•	•	Soutien psychologique en cas d'agression, racket, harcèlement, cyberharcèlement ou d'événement traumatique collectif	•	•
•	•	Assistance rapatriement	•	•
•	•	Frais de consultations de médecines douces suite à un accident	•	•
•	•	Stages en entreprise	•	•
•	•	Vêtements endommagés pendant les activités scolaires	•	•
•	•	École à domicile en cas d'immobilisation prolongée	•	•
•	•	Conduite à l'école	•	•
•	•	Remboursement des frais engagés pour garder l'enfant malade plus de 5 jours consécutifs ou accidenté	•	•
•	•	Vol du cartable, fournitures, manuels scolaires et sac d'intermat	•	•
•	•	Remplacement des clés, vêtements, papiers administratifs et cartes d'abonnement diverses (cantine, transports, club sportif) en cas d'agression/racket	•	•
•	•	Protection 24h/24, 365 jours/an (accidents subis)	•	•
•	•	Protection 24h/24, 365 jours/an (accidents causés)	•	•
•	•	Assistance Nounou de remplacement	•	•
•	•	Assistance psychologique	•	•
•	•	MAE Neige	•	•
•	•	Service téléphonique d'informations juridiques sur l'e-réputation	•	•

DK-04/21 • Mutualité MAE • Mutualité soumise aux dispositions du Livre 7 de Code de la mutualité • SIREN n° 5110 776 44P • 82 rue Louis Bachelier - CS 91 833 - 76044 ROUEN CEDEX • Cédex photo - Crédit by Shutterstock, Gettyimages

20²¹
22

ASSURANCE SCOLAIRE
DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES



Votre enfant mérite le spécialiste de l'Assurance Scolaire.



MON PREMIER ASSUREUR



Adhésion immédiate sur
mae.fr/rentrée2021



02 32 83 60 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h

Au verso, information FCPE



(1) Hors franchises médicales légales pour les majeurs. Tous les détails des garanties dans la Notice d'Information valant Conditions Générales ou sur mae.fr

POURQUOI SOUSCRIRE L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE ?

*En tant
que spécialiste
de la protection
de l'enfant, la MAE
met son expertise
à votre disposition.*

La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire. Nous protégeons les enfants sur le temps scolaire, classe, récréation, sport et aussi 24h/24, toute l'année, au centre de loisirs, le week-end et en vacances.

La responsabilité civile de votre Assurance Habitation couvre les dommages ou les blessures causés par votre enfant, mais celui-ci n'est pas protégé s'il est victime d'un accident.

La responsabilité civile ne suffit pas. Une protection individuelle corporelle est donc indispensable pour permettre à votre enfant de suivre sa scolarité dans les meilleures conditions.



OFFRE 4^{ÈME} ENFANT

À partir de 4 enfants, bénéficiez d'une réduction de **11,90 €** quelle que soit la formule que vous choisirez.

Rendez-vous sur mae.fr.

Offre non cumulable.



Découvrez l'agence la plus proche de chez vous dans la rubrique « nous trouver » sur mae.fr.

(1) Hors franchises médicales légales pour les majeurs

LES PLUS DE NOTRE ASSURANCE SCOLAIRE



ZÉRO FRANCHISE

Nous vous remboursons dès le premier euro à votre charge⁽¹⁾.



NAISSANCE / MATERNELLE GARDE À DOMICILE

Si l'un des deux parents est hospitalisé ou immobilisé.



ÉLÉMENTAIRE ÉCOLE À DOMICILE

En cas d'immobilisation prolongée de votre enfant



COLLÈGE / LYCÉE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

En cas d'agression, racket, harcèlement et cyberharcèlement.



ÉTUDES SUPÉRIEURES ASSUR' ÉTUDES

Versement d'un capital de 1 000 € en cas de redoublement consécutif à un accident.

Adhérez directement sur mae.fr/rentrée2021 Simple et rapide, 100 % sécurisé

ou

Renvoyez-nous votre bulletin d'adhésion, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la MAE, dans une enveloppe ordinaire, sans affranchissement, à l'adresse suivante : **MAE - LIBRE RÉPONSE 30202 - 76049 ROUEN CEDEX**

Êtes-vous déjà adhérent à la MAE ? oui non Si oui, merci de nous indiquer votre code adhérent

SOUSCRIPTEUR		<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.
Nom			
Prénom			
N° et nom de la rue			
Complément d'adresse			
CP	Ville		
Né(e) le		A	
Tél.*		Email*	
* J'accepte de recevoir des informations de la MAE <input type="checkbox"/> par email <input type="checkbox"/> par SMS			
<input type="checkbox"/> Agriculteur	<input type="checkbox"/> Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise	<input type="checkbox"/> Assistante maternelle	<input type="checkbox"/> Agent de maîtrise
<input type="checkbox"/> Cadre/Profession libérale/Artiste/Prof. universitaire	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Employé	<input type="checkbox"/> Étudiant
<input type="checkbox"/> Professeur des écoles/Instituteur	<input type="checkbox"/> Professeur du secondaire/supérieur	<input type="checkbox"/> Retraité	<input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle

Pratique ! Mon contrat est en tacite reconduction, il se renouvelle automatiquement le 1^{er} septembre de chaque année.

1^{er} ENFANT	<input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille	Né(e) le	<input type="checkbox"/> MAE Génération 38.50 €/an
Nom				<input type="checkbox"/> 24/24 SIMPLE 29.00 €/an
Prénom				<input type="checkbox"/> Scolaire PLUS 19.90 €/an
Né(e) à				<input type="checkbox"/> Scolaire SIMPLE 11.90 €/an
2^{ÈME} ENFANT	<input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille	Né(e) le	<input type="checkbox"/> MAE Génération 30.00 €/an
Nom				<input type="checkbox"/> 24/24 SIMPLE 23.20 €/an
Prénom				<input type="checkbox"/> Scolaire PLUS 15.90 €/an
Né(e) à				<input type="checkbox"/> Scolaire SIMPLE 9.50 €/an

**Si votre enfant scolarisé en maternelle adhère pour la 1^{ère} fois à la MAE. Offre non cumulable et valable jusqu'au 31/08/2022.

Si vous avez d'autres enfants à protéger, veuillez les ajouter sur papier libre en indiquant la protection choisie ou adressez-vous à votre MAE.

TOTAL COTISATION(S) À RÉGLER

€

Je soussigné(e), élève majeur ou représentant légal de l'élève mineur, demande mon adhésion annuelle en tacite reconduction à la Mutuelle MAE et la prise d'effet des garanties souscrites dès le paiement effectif de ma cotisation. Mon contrat est conclu jusqu'au 31 août 2022 et se renouvelle par tacite reconduction le 1^{er} septembre de chaque année. Je reconnais être informé(e) : • du délai de renonciation de 14 jours à partir du jour de conclusion du contrat que je peux exercer en informant la MAE par courrier, selon la formule : "Je soussigné(e) demeurant à _____ renonce à mon contrat MAE et demande le remboursement de la cotisation versée." À défaut, je recevrai les statuts et la notice d'information valant conditions générales. • qu'en cas de mécontentement ou de désaccord avec mon interlocuteur habituel, je peux présenter une réclamation au Service Réclamations Adhérents - 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN Cedex ou à s.reclamation@mae.fr. Si le désaccord persiste, je peux écrire au Médiateur de l'Assurance - TSA 50 110 - 75441 PARIS Cedex 09 ou sur www.mediation-assurance.org. • que mes données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé pour la passation, la gestion et l'exécution du contrat. Elles peuvent être communiquées aux intervenants du Groupe MAE et à des organismes tiers (professionnels habilités, réassurance, contrôle, autorités administratives ou judiciaires, notamment pour la lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme), ou, sauf si je m'y oppose, pour des actions commerciales et l'envoi d'informations sur les contrats et services MAE. • que je peux y accéder, les rectifier ou m'opposer pour motifs légitimes à leur traitement, choisir leur effacement, sauf si elles sont nécessaires à la gestion ou exécution du contrat.

Fait à

Le :

Signature

Document d'information sur le produit d'assurance. Notice d'information valant Conditions Générales et Statuts sont disponibles sur mae.fr